

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 32

N°210

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 NOVEMBRE 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne ,TLILI Mohamed Fathi ,KAMALA Kilani ,AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO  
Monsieur Lionel DONNET  
Madame Alice FAGARD  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Rachid ZAÏRI  
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Monsieur Eric PLEE  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Damien BIDAL

---

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des  
Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Signature du protocole tripartite fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 105 du 14 juin 2018 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de mettre en place un protocole fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde dans le cadre de l'aménagement du quartier Fort d'Aubervilliers ;

Considérant la volonté d'intégrer l'association Villes de Musiques du Monde, acteur culturel très ancré sur le territoire, dans le programme d'opération d'aménagement du Fort d'Aubervilliers ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la maire à signer le protocole tripartite fixant les modalités de partenariat entre Grand Paris Aménagement, la Commune d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**DIT** que le partenariat s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du quartier Fort d'Aubervilliers.

Reçu en préfecture le : 22/11/19  
Publié le : 22/11/19  
Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI

